

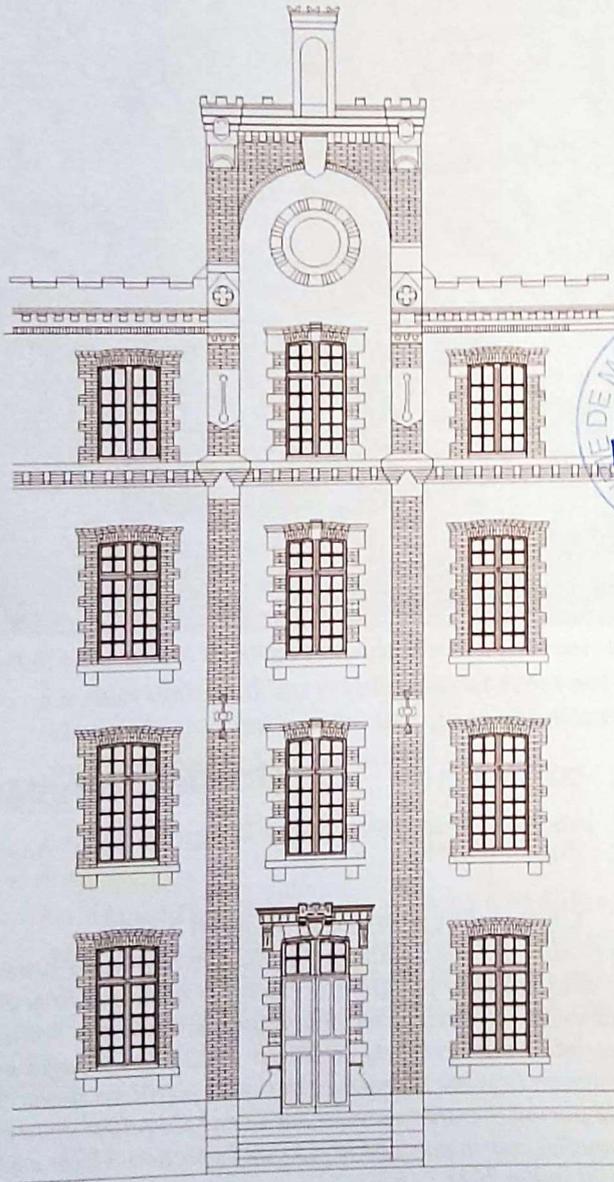
VILLE DE MONTARGIS (45)
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES

CASERNE GUDIN
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

45 – MONTARGIS – ZONE U ru 1

NOTICE DE PRESENTATION
PC 04

CASERNE GUDIN
Bâtiment de l'Horloge n° 07



Dossier complété le
- 2 JAN. 2024

**PATRIMOINE ET
VALORISATION PROGRAMMES**
SAS au capital de 37000 €
Agence : 19 rue de Vienne TSA 60030
75801 PARIS CEDEX 08
Tél : 01 85 55 10 00
RCS Lille B31975386

20 décembre 2023 INDICE 2

MATHIEU JULIEN
ARCHITECTE D.P.L.G.
ARCHITECTE DU PATRIMOINE D.C.H.E.C.



VILLE DE MONTARGIS (45)
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES

CASERNE GUDIN
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

Fiche signalétique

Commune : Montargis
Adresse : 106 rue André Coquillet
Dénomination : Caserne GUDIN
Aire d'étude : Bâtiment n°007 dit de l'Horloge

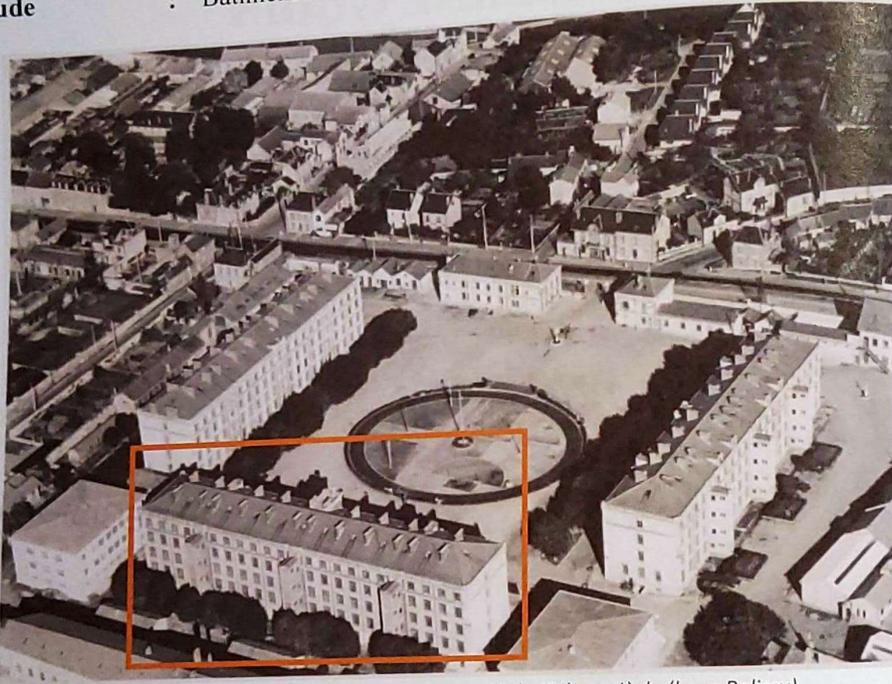


Figure 1 : vue aérienne de la deuxième moitié du XXème siècle (base Palissy)

Coordonnées

Cadastre : 2022 AP 131
Propriété : Agglomération
Protection M.H. : Classement d'office le 21 avril 2022

Dossier complété le

- 2 JAN. 2024

En totalité, les trois bâtiments entourant la place d'arme, la place d'arme plantée de platanes, les deux pavillons d'entrée, le portail et la grille d'entrée ouvrant sur la rue André-Coquillet. Cet ensemble figure au cadastre, section AP, sur la parcelle n°131 inscription par arrêté du 16 février 2022 ; Les façades et toitures des trois bâtiments entourant la place d'armes et des deux pavillons d'entrée, la place d'armes, la grille et le portail d'entrée ouvrant sur la rue Coquillet de la caserne Gudin, située 106 rue Coquillet, sur la parcelle n° 131 de la section AP du cadastre : classement par décret du 20 juillet 2022

Description

Principaux matériaux : Pierre de taille, brique et maçonnerie enduite plâtre, bois, tuile

Structure

Charpente

Couverture

Décor

Principaux maté

Historic

Campagne de pr

Années de const

Bibliographie

J. BILLARD, L

A PROPOS

La présente de

Bâtiment de l'H

Ce bâtiment fai

Historique en c

Le présent doss

VILLE DE MONTARGIS (45)
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES

CASERNE GUDIN
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

Structure : moellons, brique et pierre de taille
Charpente : bois
Couverture : tuile mécanique dite de Marseille
Décor : modénature de brique et pierre moulurée
Principaux matériaux : Pierre de taille, brique et maçonnerie enduite

Historique

Campagne de principale de construction : 4^{ème} quart du XIX^{ème} siècle

Années de construction : 1874 – 1877

Bibliographie

J. BILLARD, La caserne Gudin, Le casernement des militaires à Montargis de 1877 à 2009

A PROPOS DE LA PRESENTE DEMANDE D'AUTORISATION :

La présente demande de permis de construire avec démolitions concerne les abords directs du Bâtiment de l'Horloge, n° 7.

Ce bâtiment fait en parallèle l'objet d'une demande d'autorisation de travaux sur Monument Historique en cours d'instruction pour son aménagement et sa restauration.

Le présent dossier concerne donc :

- **La déclaration des aménagements de logements intergénérationnels dans l'édifice**
- **La déclaration d'un établissement recevant du public au rez-de-chaussée destiné à accueillir des animations dédiées aux occupants de l'immeuble 174 m2 utiles**
- **La réalisation d'aménagements extérieurs**
- **La démolition des deux pavillons 6 et 8 des années 1950 situés de part et d'autre du Bâtiment de l'Horloge et des bâtiments 18 19 20 et 21 des années 1930 formant un front bâti sur la rue du 82^e régiment d'Infanterie d'une surface totale de 11 249 m2**



Dossier complété le

- 2 JAN. 2024

DECISION DU

31 JAN 2024

VILLE DE MONTARGIS (45)
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES

CASERNE GUDIN
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

Dossier n° [redacted] arrêté le

- 2 JAN 2024

1 -Présentation du terrain :

Le terrain est une portion d'environ 11 589 m² située dans l'emprise de l'ancienne Caserne GUDIN classée Monuments Historiques dans l'ancien faubourg sud de la ville de Montargis. Ce quartier est principalement composé de pavillons d'habitation.

En effet, le quartier de la caserne Gudin se trouve à mi-chemin entre les paysages de la vallée du Loing bordé par le canal de Briare et le parc départemental des rivières du Puiseaux et du Vernisson.

La caserne est organisée autour d'une place d'armes comprenant :

- le bâtiment de l'Horloge,
- deux bâtiments qui la flanquent le long des pignons nord et sud
- et le bâtiment continu qui longe la limite ouest le long de la rue André Coquillet

La place d'Armes forme un plateau plat alors que le terrain est en dénivelé de pente moyenne, si bien que la rue André Coquillet est située au-dessus de la rue du 82^{ème} Régiment de près d'un étage. Les voies de dessertes situées derrière les bâtiments sont donc en pente. C'est la raison pour laquelle le rattrapage de niveau du Bâtiment de l'Horloge se fait grâce à la conception judicieuse d'un rez-de-jardin en partie ouest.

Le terrain actuel est couvert d'une végétation spontanée et en friche qu'il est prévu de débarrasser au profit de plantations d'essences locales décrites dans le projet paysager de l'Atelier GAMA. D'anciens arbres de haute tige occupent le terrain (platanes, maronniers, etc.) Ces grands sujets seront soigneusement conservés dès lors que leur état phytosanitaire le permettra.

Au-delà de la restauration du bâtiment de l'Horloge, ce projet s'inscrit dans un projet global de revalorisation de cet ensemble patrimonial.

2 -Présentation du projet :

- Il est prévu de réaliser 92 logements, un local « complicity » (espace multigénérationnel) réservé aux occupants de l'immeuble d'aménager des jardins privatifs le long de la façade ouest, de traiter le pied de la façade sud en espace vert commun, de construire 93 stationnements dans les espaces récupérés suite à la démolition des deux pavillons nord et sud, de réaliser un espace vert commun suite à la démolition du bâtiment ouest aligné sur la limite de propriété. Des lucarnes seront aménagées dans le versant ouest de la toiture. Côté place d'armes (est) des châssis de toit seront installés en remplacement.
- Aucune construction neuve ne sera réalisée, l'ensemble du projet est aménagé dans le bâtiment existant dont les tours des années 1940 seront déposées en conservation des façades.

Projet complété

- L'ensemble des matériaux de construction sera conservé et restauré. Il s'agit d'enduits à base de chaux et sables de couleur naturelle, de modénatures de brique et pierre, les tuiles seront conservées
- Les parties de terrain les plus proches des parcelles voisines seront dégagés de toute construction et remplacées par un espace paysager.
- Le principe des anciennes voies de circulations sera conservé. Une voie à double sens peu large (voir plan VRD) sera aménagée autour du bâtiment. Deux espaces de stationnements seront aménagés le long des façades nord et sud (voir ci-avant) et la voie ouest sera agrémentée de stationnements.
- Le dernier niveau (R+4) sera traité selon son orientation :
 - côté place d'armes : façade est, il sera éclairé grâce au remplacement des châssis existants par des châssis vitrés (type CAST) de dimensions identiques aux anciens grands châssis vitrés visibles sur les photographies anciennes;
 - côté arrière : façade ouest, il sera éclairé par des lucarnes situées dans l'axe des travées ; des châssis de désenfumage obligatoires seront installés au droit des escaliers ; deux châssis de ventilation couverts par un toit à deux pans formeront des outeaux qui seront situés dans l'axe de ces châssis de désenfumage de façon à éviter le pullulement des sorties de toiture liées à la VMC
- Au-delà de la restauration du bâtiment de l'Horloge, ce projet s'inscrit dans un projet global de revalorisation de cet ensemble patrimonial
- La restauration de l'édifice a pour but de mettre en valeur son contexte initial en respectant son état originel pour conserver de façon pérenne son aspect
- Les aménagements paysager décrits dans la notice paysagère ont pour but de reconnecter les bâtiments au quartier et contexte urbain du site et mettre en valeur le bâtiment à l'échelle de la caserne. Les limites privé-public sont étudiées dans souci d'ouverture du site sur son quartier. Le projet paysager tire son identité des limites topographiques du site
- Les matériaux paysager, le mobilier extérieur, éléments techniques apparents seront présentés au cours du chantier à l'Architecte des Bâtiments de France.

ANALYSE DU P.L.U Zone U ru1 :

Le terrain forme un espace d'environ 11 589 m² est située dans la partie ouest de l'emprise de l'ancienne Caserne GUDIN.

Usage :	Résidence multi-générationnelle
Volumétrie :	Conservée
Alignements :	Démolition sans reconstruction des bâtiments
Qualité urbaine et architecturale :	Restauration du bâtiment, aménagement de jardin, conservation des matériaux (voir ci-après)

DECISION DU
31 JAN. 2024

VILLE DE MONTARGIS (45)
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES

CASERNE GUDIN
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

Traitement environnemental :

Aménagement de jardins à la place des bâtiments
démolis (voir notice paysagiste)

Stationnement :

Il est prévu 1 place par logement
Il est prévu 1 places visiteurs
La salle multigénérationnelle du projet sera
réservée aux occupants de l'immeuble et
ponctuellement à des visiteurs extérieurs.
Total : 93 places

Desserte :

L'accès au bâtiment concerné par le projet se fera
par l'ancienne entrée sera rétablie. Le bâtiment
sera contourné par une voie ; la façade EST sera
desservie par une voie spécifique uniquement
accessible aux pompiers. Les portions de voiries
depuis l'entrée à la limite de l'emprise du projet
constitueront des servitudes de passage.

Eau potable :

Un nouveau réseau d'adduction d'eau potable
sera réalisé au droit de l'angle nord-est du
bâtiment

Eaux pluviales :

Le réseau d'eaux pluviales est décrit dans la
notice VRD.

Un soin aux espaces extérieurs est apporté pour
conserver la perméabilité du sol

Télécommunications :

Les réseaux télécom seront raccordés via une tranchée mutualisée
avec les autres réseaux le long de l'angle nord-est
du bâtiment

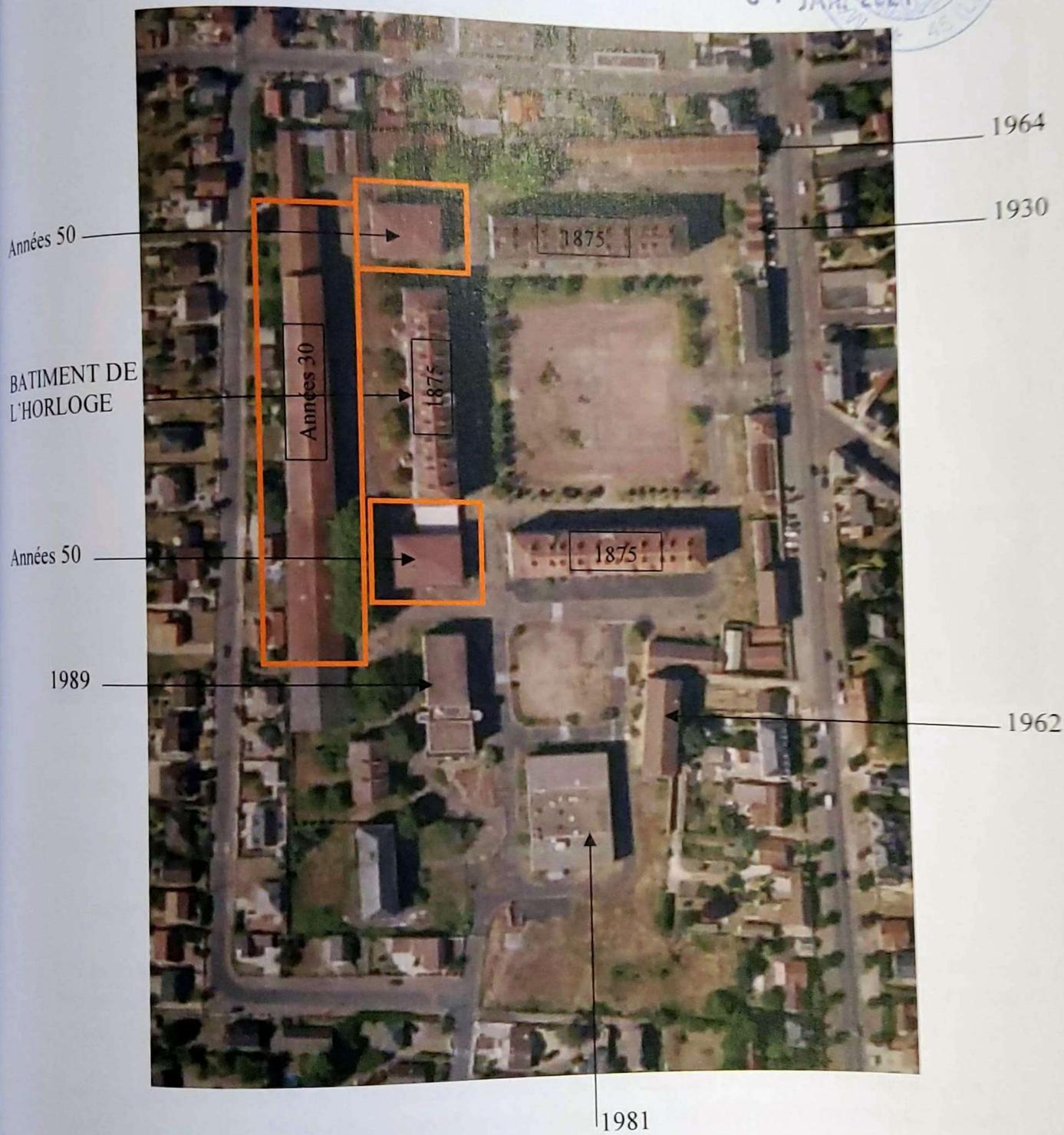
Déchets :

Des locaux Ordures Ménagères seront installés
dans les deux halls, au niveau 0 du projet,
accessibles au droit de la façade ouest

Datation des bâtiments composant le site :

DECISION DU

31 JAN. 2024



Les bâtiments 1930 situés le long de la limite ouest ainsi que les bâtiments années 1950 de part et d'autre du bâtiment de l'Horloge sont destinés à être démolis dans le cadre du présent projet.

100

DECISION DU
31 JAN. 2024

VILLE DE MONTARGIS (45)
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES

CASERNE GUDIN
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

Projet paysager

Dossier complété le
2 JAN. 2024

L'atelier GAMA élaboré un projet qui tient compte des futures démolitions et propose de restituer la Place d'Armes et la mettre en valeur.

Les deux édifices flanquant la caserne seraient remplacés par des zones de stationnement nécessaires au programme.

Description du site et du bâtiment



La structure, en maçonnerie à encadrements de brique dans les étages est soutenue par un soubassement en pierre de taille dure, bouchardée sur les harpes ou layée sur les parties courantes.

Les pierres sont encadrées d'une ciselure.

Les harpes en brique scandent les bâtiments au droit des circulations verticales.

Les corniches à modillons sont placées sous les acrotères à créneaux. Le rythme vertical de la façade est accentué par les cheminées placées de façon extrêmement régulière dans la toiture à deux versants en tuiles de Marseille.

Il faut souligner l'intérêt de l'interaction savante du rythme des travées de fenêtres de la façade avec le mail planté de la place d'armes. Les troncs des platanes forment une liaison spatiale avec le bâtiment et cassent le phénomène de monotonie que l'on retrouve souvent dans les casernes ordinaires.

La façade opposée à la place d'armes comporte un niveau supplémentaire en contrebas. Trois tours abritant des locaux sanitaires ont été rapportées au milieu du XX^{ème} siècle contre cette façade.

DECISION DU

31 JAN. 2024

VILLE DE MONTARGIS (45)
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES

CASERNE GUDIN

Bâtiment de l'Horloge - Restauration et aménagement

Dossier complet 4+4 le
- 2 JAN. 2024

A l'intérieur, dans les étages, en la moitié nord est traversée par un large couloir central traverse le milieu du bâtiment. Il est formé de deux mur certainement porteurs jouant le rôle de murs de refend. Il donne sur des chambrées.



Les briques ont été recouvertes d'un badigeon rouge à faux joints blancs donnant à l'ensemble un aspect peu naturel. Dans les parties hautes de la façade arrière, exposées aux intempéries, certaines rives de corniches ont été délavées et l'on peut distinguer l'aspect ancien qui était probablement une engobe légèrement brillante qui pouvait donner de la brillance et augmenter la vibration de cette architecture sous le soleil.



L'engobe est une finition de la brique, proche de la méthode du « vernissage », réalisée à l'aide à base d'une plus faible proportion d'oxydes, au moment de la cuisson.



DECISION DU

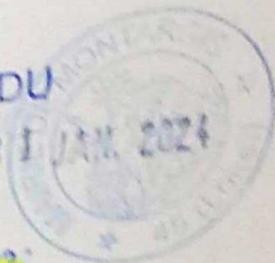
31 JAN. 2024

VILLE DE MONTARGIS (45)
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES

CASERNE GUDIN
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

Opérer complété le

- 2 JAN. 2024



Etat sanitaire global

L'ensemble du bâtiment de l'Horloge a été conservé soigneusement lorsqu'il était propriété de la gendarmerie, puisqu'il était chauffé et utilisé.

Le site est régulièrement « visité » et pillé ou vandalisé. On observe le vol des tampons en fonte des regards de réseaux, des tranchées d'arrachage des canalisations, des graffitis de toutes sortes.

Différentes campagnes de construction ont occasionné des excroissances qui perturbent la volumétrie du bâtiment : les extensions réalisées lors de la période de l'Occupation allemande ainsi que la construction d'un grand hangar le long du mur de croupe nord.

604

DECISION DU
31 JAN. 2024

VILLE DE MONTARGIS (45)
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES

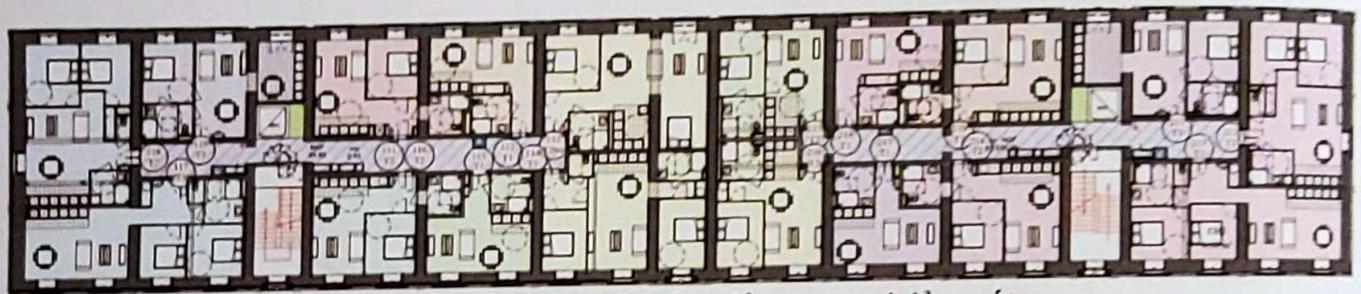
CASERNE GUDIN
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

Dossier complet
- 2 JAN. 2024

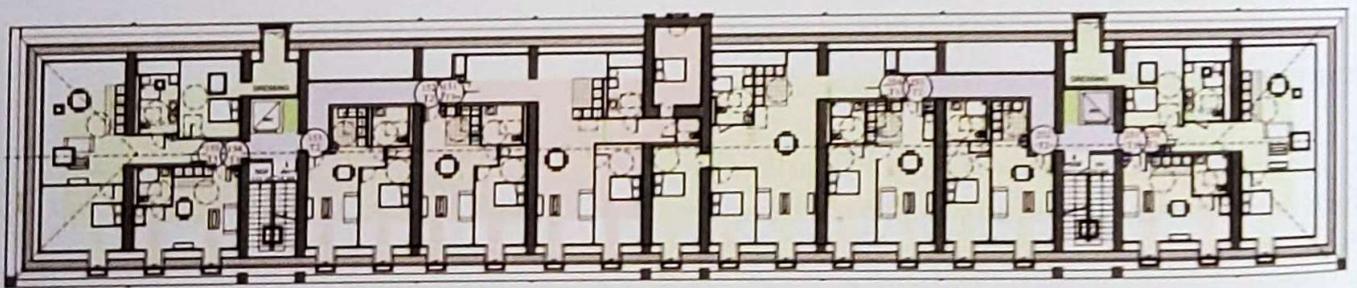
Projet d'aménagement en conservation de la structure



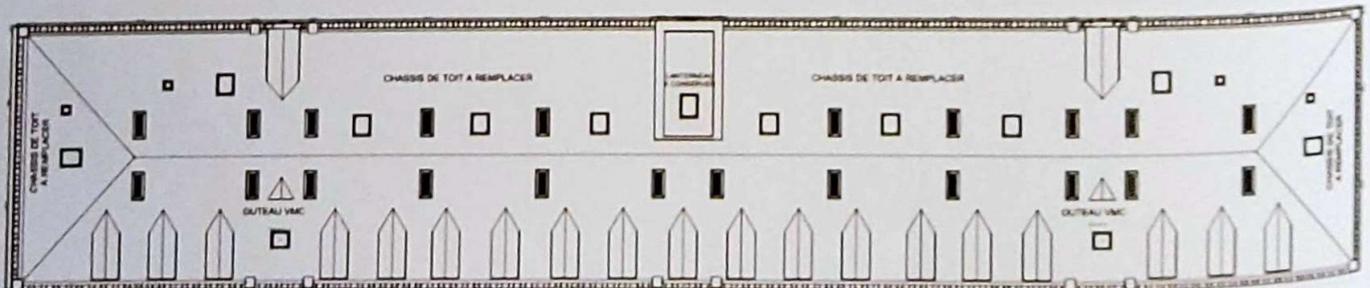
Rez de jardin



Rez de chaussée, premier, deuxième et troisième étages



Quatrième étage



Toiture

DECISION DU 31 JAN 2024

A - EXPOSÉ GÉNÉRAL

INDICE 2° / DECEMBRE 2023

Dans le cadre de ce nouvel indice, les modifications de cette notice sont repérées en **ROUGE**

1 - SITUATION

Le futur projet de réhabilitation de l'ancienne caserne Gudin en résidence intergénérationnelle Complicity de 92 logements est situé sur la commune de Montargis (45200), rue André Coquillet.

2 - OBJECTIF

Le programme des travaux a pour objectif de fixer les caractéristiques des ouvrages à réaliser par l'aménageur ainsi que les conditions d'aménagement du terrain.
Le projet respectera les règles en matière d'accessibilité.

Le présent programme doit être rapproché des documents graphiques qui localisent et précisent les ouvrages principaux, c'est-à-dire :

- Plan voirie (Pièce PC 2b)
- Plan assainissement (Pièce PC 2c)
- Plan réseaux secs (Pièce PC 2d)
- note de stockage (incluse dans ce document)

B - DESCRIPTIF DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

1 - VOIRIE

Les différentes structures seront les suivantes :

Chaussée (sous réserve de l'étude de sol) :

- feutre géotextile (si nécessaire)
- empierrement en grave naturelle calcaire 0/80
- empierrement en grave naturelle calcaire 0/31.5
- couche d'accrochage à l'émulsion de bitume
- béton bitumineux porphyre 0/10

Dossier complété le
- 2 JAN. 2024

Chaussée Placettes :

- feutre géotextile (si nécessaire)
- empierrement en grave naturelle calcaire 0/31.5
- lit de pose en mortier
- pavés calcaire
- jointoiement

Stationnements :

- feutre géotextile (si nécessaire)
- empierrement en grave naturelle calcaire 20/40
- lit de pose
- dalles bétons engazonnées

Stationnements PMR :

- feutre géotextile (si nécessaire)
- empierrement en grave naturelle calcaire 20/40
- lit de pose
- dalles bétons engazonnées

606

Stationnements :

- feutre géotextile (si nécessaire)
- empièrrement en grave naturelle calcaire 20/40
- empièrrement en grave naturelle calcaire 0/31.5
- stabilisé renforcé 0/5 calcaire

Cheminements :

- film polyane
- empièrrement en grave naturelle calcaire 0/31.5
- sable de Vignat 0/5 calcaire

Dallage (local poubelles) :

- film polyane
- empièrrement en grave naturelle calcaire 0/31.5
- dalle béton

DECISION DU

31 JAN. 2024

Dossier complété le

2 JAN. 2024

Ces hypothèses de structure pourront être modifiées par le promoteur selon les propositions techniques des entreprises de travaux publics dans le respect des normes en matière de portance.

Les bordures et caniveaux utilisés seront en béton préfabriqué de type T1, CS1 classe 100, P1 classe 90, voliges métalliques 5mm d'épaisseur et chaînage en pavés pierre naturelle section 15x15 ep 8cm.

2- ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

Un réseau d'Eaux Usées sera créé par la commune côté Est de notre projet à une profondeur, dans lequel se rejettera l'ensemble des eaux usées du projet.

Le réseau interne sera réalisé en canalisation P.V.C. série assainissement C.R. 8 de Ø 160.

Les branchements sur regards de visite ou par culottes seront réalisés en canalisation P.V.C. série assainissement C.R. 8 de Ø160, aboutissant dans un regard de raccordement en P.V.C. de Ø315 avec tabouret à passage direct et fermeture par tampon fonte circulaire.

3- ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

Le réseau de collecte des eaux pluviales à construire sera réalisé comme suit :

- les eaux issues des nouvelles voiries, parkings, trottoirs, seront collectées par l'intermédiaire de grilles avaloirs raccordées dans le réseau principal à créer
- les eaux pluviales seront ensuite acheminées vers des noues et bassins d'infiltration à ciel ouvert
- les eaux issues des toitures, seront collectées par l'intermédiaire de regards raccordés dans le réseau principal à créer
- les eaux pluviales seront ensuite acheminées vers des noues et bassins d'infiltration à ciel ouvert

Si la nature du terrain ne permet pas l'infiltration des eaux pluviales, un réseau sera à prévoir afin de rejeter les eaux stockées dans le réseau collectif. Le stockage et les ouvrages de régulation seront dimensionnés de façon à limiter le rejet en accord avec les services assainissements.

Le réseau interne sera réalisé en canalisation P.V.C. série assainissement C.R. 8 pour le réseau principal.

Le réseau interne sera réalisé en canalisation P.V.C. série assainissement C.R. 8 pour le réseau principal.

Les regards de visite seront en béton préfabriqué de Ø 1000 avec cunette préfabriquée et fermeture par tampon fonte série lourde.

Les avaloirs placés aux points bas des voiries seront réalisés avec des grilles 400x400 et 750x300, raccordées au réseau principal et aux noues d'infiltration.

Note de calcul pour la détermination du volume à stocker
(voir annexes jointes au présent programme des travaux VRD)

Le dimensionnement du volume de stockage a été réalisé selon les critères suivants :
- utilisation de la méthode des pluies Orléans 20 ans

DECISION DU 31 JAN. 2024

Dossier complété le
2 JAN. 2024

BV1 :

Coefficients d'imperméabilisation pris en compte pour le calcul :

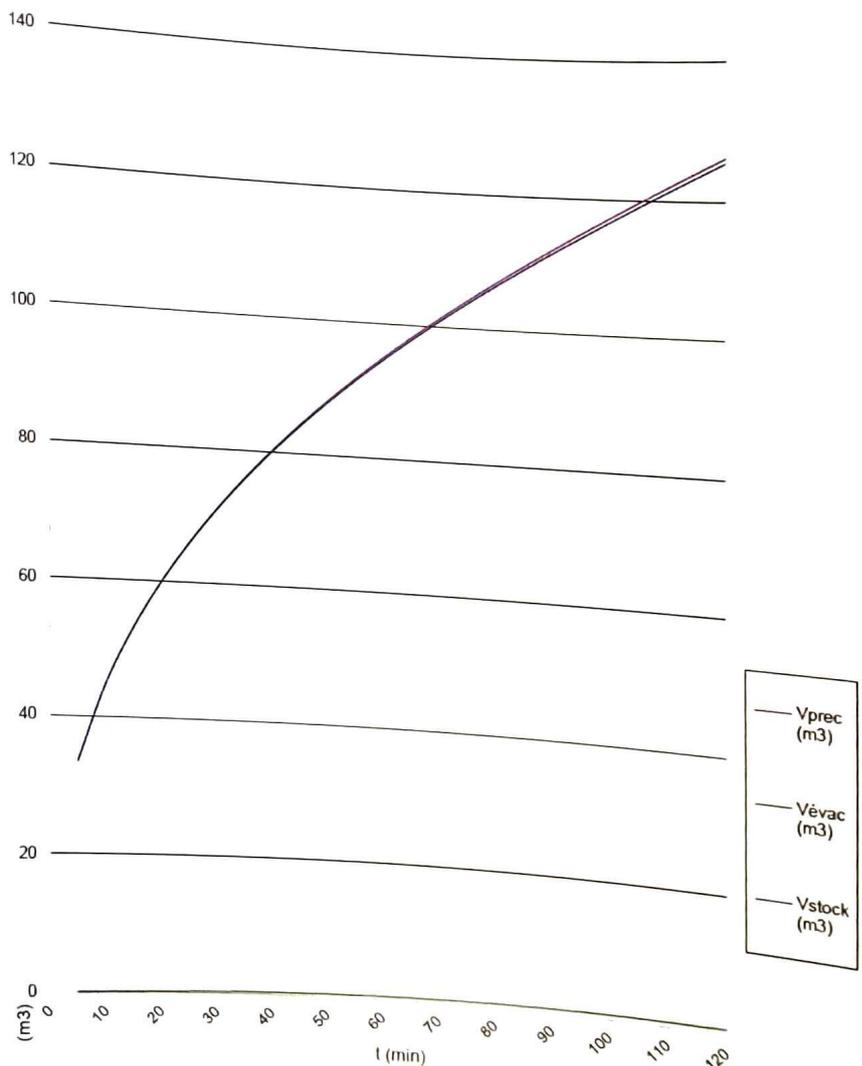
- pour les voiries (enrobé)
- pour les voiries (pavées)
- pour les bétons divers
- pour les parkings (dalles bétons drainants)
- pour les cheminements piétons (stabilisé)
- pour les espaces verts
- pour les chainettes pavées

- Coef. 0.95
- Coef. 0.95
- Coef. 0.95
- Coef. 0.70
- Coef. 0.70
- Coef. 0.15
- Coef. 0.15

a 5.938
b 0.582
S totale 7490 m²
Sa 2873 m²
Qf 0.10 l/s
 $i = a \times t^{-b}$
 $V_{prec} = Sa \times i \times t$
 $V_{évac} = Qf \times t$
 $V_{stock} = V_{prec} - V_{évac}$

ORLEANS	
Période de retour	20 ans
MONTANA	
6 min à 2 heures	(6 à 120 min)

t (min)	i	Vprec (m3)	Vévac (m3)	Vstock (m3)
5	2.327	33.4	0.0	33.4
10	1.555	44.7	0.1	44.6
15	1.228	52.9	0.1	52.8
20	1.039	59.7	0.1	59.6
25	0.912	65.5	0.2	65.4
30	0.820	70.7	0.2	70.5
35	0.750	75.4	0.2	75.2
40	0.694	79.7	0.2	79.5
45	0.648	83.7	0.3	83.5
50	0.609	87.5	0.3	87.2
55	0.576	91.1	0.3	90.7
60	0.548	94.4	0.4	94.1
65	0.523	97.7	0.4	97.3
70	0.501	100.7	0.4	100.3
75	0.481	103.7	0.5	103.2
80	0.463	106.5	0.5	106.0
85	0.447	109.3	0.5	108.7
90	0.433	111.9	0.5	111.4
95	0.419	114.5	0.6	113.9
100	0.407	116.9	0.6	116.3
105	0.396	119.3	0.6	118.7
110	0.385	121.7	0.7	121.0
115	0.375	124.0	0.7	123.3
120	0.366	126.2	0.7	125.5



100

BV2:

Coefficients d'imperméabilisation pris en compte pour le calcul :

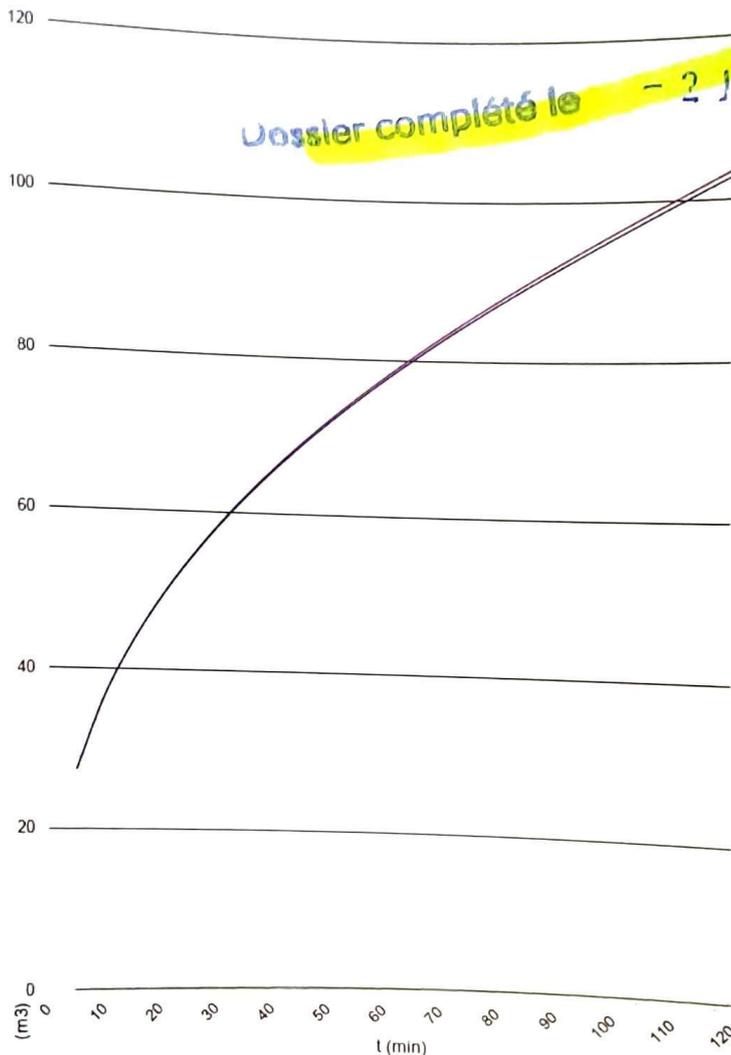
- pour les toitures imperméables
- pour les voiries (enrobé)
- pour les voiries (pavées)
- pour les bétons divers
- pour les parkings (dalles bétons drainants)
- pour les cheminements piétons (stabilisé)
- pour les espaces verts
- pour les chainettes pavées

DECISION DU

- 31 JAN. 2024
- Coef. 0.95
 - Coef. 0.95
 - Coef. 0.95
 - Coef. 0.95
 - Coef. 0.70
 - Coef. 0.70
 - Coef. 0.15
 - Coef. 0.15

a 5.938
b 0.582
S totale 2983 m²
Sa 2357 m²
Qf 0.10 l/s
 $i = a \times t^{-b}$
 $V_{prec} = Sa \times i \times t$
 $V_{évac} = Qf \times t$
 $V_{stock} = V_{prec} - V_{évac}$

ORLEANS	
Période de retour	20 ans
MONTANA	
6 min à 2 heures	(6 à 120 min)



t (min)	i	Vprec (m3)	Vévac (m3)	Vstock (m3)
5	2.327	27.4	0.0	27.4
10	1.555	36.6	0.1	36.6
15	1.228	43.4	0.1	43.3
20	1.039	48.9	0.1	48.8
25	0.912	53.7	0.2	53.6
30	0.820	58.0	0.2	57.8
35	0.750	61.8	0.2	61.6
40	0.694	65.4	0.2	65.2
45	0.648	68.7	0.3	68.4
50	0.609	71.8	0.3	71.5
55	0.576	74.7	0.3	74.4
60	0.548	77.5	0.4	77.1
65	0.523	80.1	0.4	79.7
70	0.501	82.6	0.4	82.2
75	0.481	85.1	0.5	84.6
80	0.463	87.4	0.5	86.9
85	0.447	89.6	0.5	89.1
90	0.433	91.8	0.5	91.2
95	0.419	93.9	0.6	93.3
100	0.407	95.9	0.6	95.3
105	0.396	97.9	0.6	97.3
110	0.385	99.8	0.7	99.2
115	0.375	101.7	0.7	101.0
120	0.366	103.5	0.7	102.8

4 - ADDUCTION EAU POTABLE -

Les branchements du projet seront raccordés sur le réseau public à créer par la commune côté Est de l'opération.

Un regard compteur général sera implanté en entrée d'aménagement et chaque bâtiment disposera d'un branchement en P.E.H.D. bandes bleues Ø 40 aboutissant dans un regard pour comptage.

L'ouverture du branchement sera faite à la demande et aux frais des acquéreurs auprès du concessionnaire.

log

5- DESSERTE EN ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION

Les branchements du projet seront raccordés sur le réseau public à créer par le commun côté Est de l'opération

La desserte sera réalisée en souterrain.

Les travaux comprendront :

- la réalisation de la desserte par câble de sections appropriées.
- la réalisation des liaisons B aboutissant dans des coffrets de branchement.

L'ouverture des comptages sera réalisée par Enedis à la demande et aux frais des acquéreurs.

DECISION DU

31 JAN. 2024

6- DESSERTE TÉLÉPHONIQUE

Les branchements du projet seront raccordés sur le réseau public à créer par la commune côté Est de l'opération

L'aménageur réalisera le génie civil (gaines et chambres) permettant la desserte téléphonique de chacun des logements.

Le projet pourra être raccordé sur le réseau existant côté Est de l'opération, suivant les modalités définies par Orange.

Les raccordements au réseau seront réalisés par les fournisseurs autorisés, à la demande et aux frais des acquéreurs.

Dossier complété le
- 2 JAN. 2024

7- CHAUFFAGE URBAIN

Les branchements du projet seront raccordés sur le réseau public à créer par la commune côté Est de l'opération

Les travaux comprendront :

- la réalisation du branchement sur la conduite existante côté Est de l'opération
- la réalisation de la desserte,

L'ouverture des comptages sera réalisée par le gestionnaire à la demande et aux frais des acquéreurs

8- ÉCLAIRAGE EXTERIEUR

Un réseau d'éclairage sera réalisé en souterrain le long des voies de desserte du projet. Il sera raccordé sur une armoire de commande à créer à l'intérieur de l'opération.

Le modèle des candélabres sera arrêté ultérieurement.

Le nombre et la position des candélabres seront finalisés une fois le modèle de lanterne retenu et l'étude d'éclairage réalisée pour le projet.

9- DIVERS

Signalisation :

La signalisation au débouché de la voie nouvelle sur les voies communales fera l'objet d'une concertation avec la Municipalité.

Saint Jean le Blanc, le 21 décembre 2023

Note de calcul de stockage des E.P. (Méthode des Pluies)

BASSIN VERSANT n°1

MONTARGIS (45200)

Rue André Coquillet

Caserne GUDIN - Restructuration et aménagement du Bâtiment de l'Horloge

Dossier: 23-143

Indice 05 le 21 décembre 2023

PC 2e

DECISION DU 31 JAN. 2024

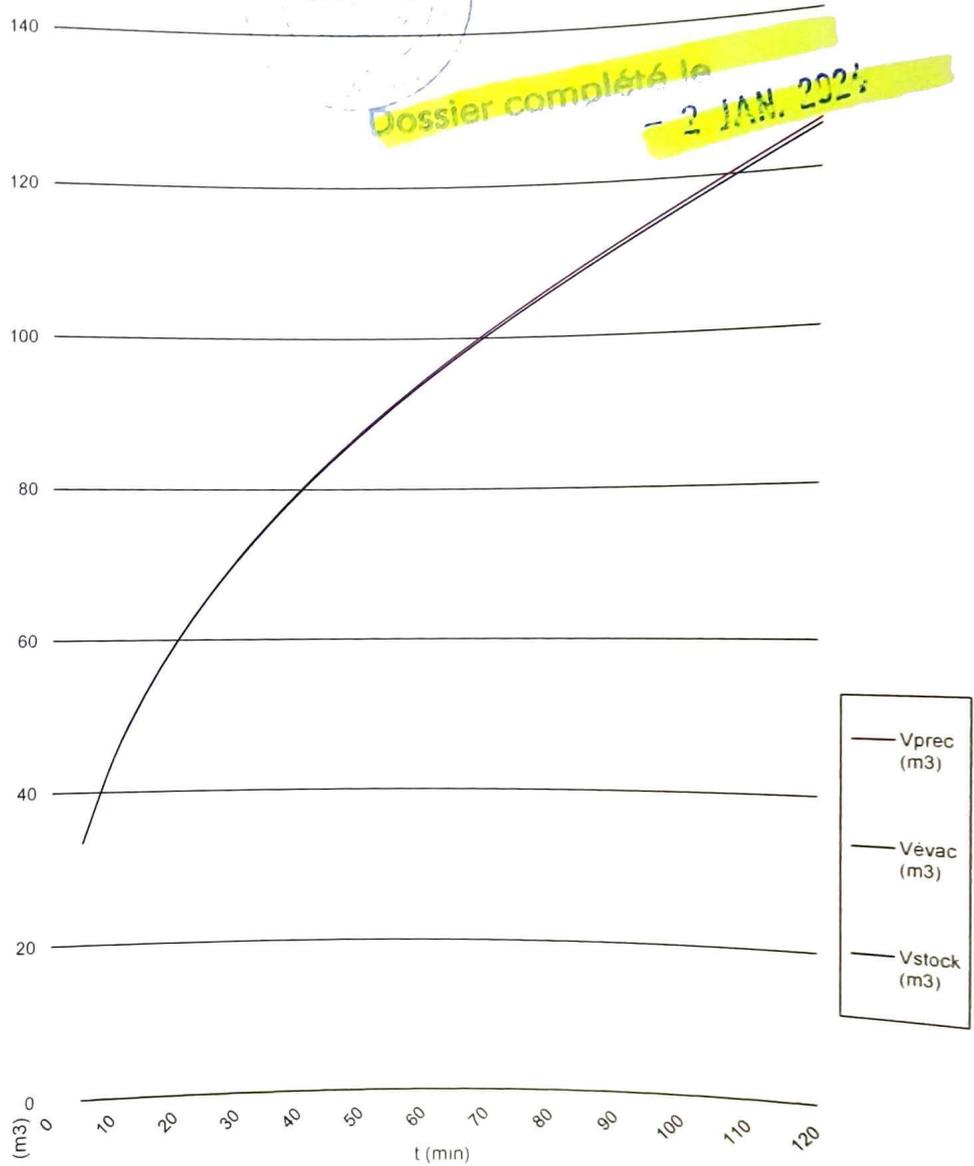
Dossier complété le 2 JAN. 2024

5.938
0.582
7490 m²
2873 m²
0.10 l/s

ORLEANS	
Période de retour	20 ans
MONTANA	
6 min à 2 heures	(6 à 120 min)

$i = a \times t^{-b}$
 $V_{prec} = Sa \times i \times t$
 $V_{évac} = Qf \times t$
 $V_{stock} = V_{prec} - V_{évac}$

t (min)	i	Vprec (m3)	Vévac (m3)	Vstock (m3)
5	2.327	33.4	0.0	33.4
10	1.555	44.7	0.1	44.6
15	1.228	52.9	0.1	52.8
20	1.039	59.7	0.1	59.6
25	0.912	65.5	0.2	65.4
30	0.820	70.7	0.2	70.5
35	0.750	75.4	0.2	75.2
40	0.694	79.7	0.2	79.5
45	0.648	83.7	0.3	83.5
50	0.609	87.5	0.3	87.2
55	0.576	91.1	0.3	90.7
60	0.548	94.4	0.4	94.1
65	0.523	97.7	0.4	97.3
70	0.501	100.7	0.4	100.3
75	0.481	103.7	0.5	103.2
80	0.463	106.5	0.5	106.0
85	0.447	109.3	0.5	108.7
90	0.433	111.9	0.5	111.4
95	0.419	114.5	0.6	113.9
100	0.407	116.9	0.6	116.3
105	0.396	119.3	0.6	118.7
110	0.385	121.7	0.7	121.0
115	0.375	124.0	0.7	123.3
120	0.366	126.2	0.7	125.5



Temps de vidange max autorisé
 Temps de vidange
 $Tv = Vs / Di$

48 heures

349 heures

Rejet Infiltration

0.10 l/s

	SURFACES	COEFFICIENT D'APPORT	SURFACE ACTIVE
Voiries - (enrobés)	917	0.95	871
Voirie pavée	64	0.95	61
Chainettes pavées	80	0.95	76
Parkings drainants		0.70	0
Parking stabilisé	787	0.70	551
Stabilisé	709	0.70	496
Béton divers	97	0.95	92
Espaces verts massifs	4836	0.15	725
	7490	0.384	2873

Note de calcul de stockage des E.P. (Méthode des Pluies)

Bassin versant n°2

MONTARGIS (45200)
M. André Coquillet

Maître d'œuvre GUDIN - Restructuration et aménagement du Bâtiment de l'Horloge

Dossier: 23-143
Indice 05 le 21 décembre 2023
PC 2e

5.938
0.582
2983 m²
2357 m²

0.10 l/s

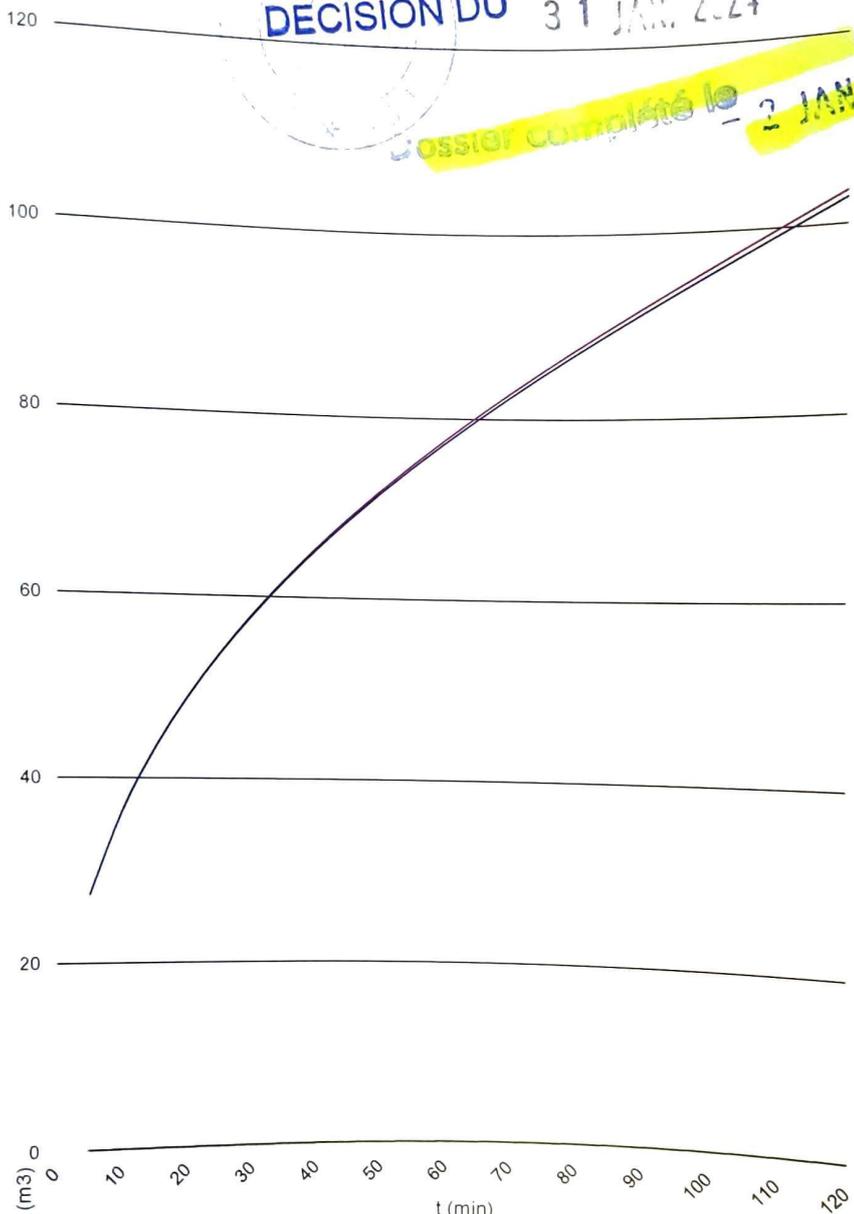
ORLEANS	
Période de retour	20 ans
MONTANA	
6 min à 2 heures	(6 à 120 min)

DECISION DU 31 JAN. 2024

Dossier complété le 2 JAN. 2024

$V_{prec} = S \times i \times t$
 $V_{évac} = Q \times t$
 $V_{stock} = V_{prec} - V_{évac}$

t (min)	i	Vprec (m3)	Vévac (m3)	Vstock (m3)
5	2.327	27.4	0.0	27.4
10	1.555	36.6	0.1	36.6
15	1.228	43.4	0.1	43.3
20	1.039	48.9	0.1	48.8
25	0.912	53.7	0.2	53.6
30	0.820	58.0	0.2	57.8
35	0.750	61.8	0.2	61.6
40	0.694	65.4	0.2	65.2
45	0.648	68.7	0.3	68.4
50	0.609	71.8	0.3	71.5
55	0.576	74.7	0.3	74.4
60	0.548	77.5	0.4	77.1
65	0.523	80.1	0.4	79.7
70	0.501	82.6	0.4	82.2
75	0.481	85.1	0.5	84.6
80	0.463	87.4	0.5	86.9
85	0.447	89.6	0.5	89.1
90	0.433	91.8	0.5	91.2
95	0.419	93.9	0.6	93.3
100	0.407	95.9	0.6	95.3
105	0.396	97.9	0.6	97.3
110	0.385	99.8	0.7	99.2
115	0.375	101.7	0.7	101.0
120	0.366	103.5	0.7	102.8



— Vprec (m3)
— Vévac (m3)
— Vstock (m3)

Temps de vidange max autorisé
Temps de vidange $T_v = V_s / D_i$

48 heures
286 heures

0.10 l/s

	SURFACES	COEFFICIENT D'APPORT	SURFACE ACTIVE
Batiment	1301	0.95	
Voiries - (enrobés)	555	0.95	1236
Voirie pavée	82	0.95	527
Chainettes pavées	172	0.95	78
Parkings drainants	402	0.70	163
Parking stabilisé		0.70	281
Stabilisé		0.70	0
Béton divers		0.95	0
Espaces verts massifs	471	0.15	0
	2983	0.790	71
			2357

Rejet Infiltration

02 38 56 14 97
bet.vrd@orling.fr

orling.fr

OPOIBI
L'INGÉNIEUR QUALIFIÉ
N° 20 02 3634